

Inspecteur d'écoles

Pendant plus d'un siècle, l'inspecteur d'écoles est un officier du gouvernement au cœur du système d'instruction publique au Québec. En fait, il est l'intermédiaire incontournable entre le plus haut responsable de l'éducation à l'époque, le Surintendant, et les commissions scolaires et leurs différents établissements scolaires. C'est en août 1851, suite à l'adoption des lois 14 et 15, que l'inspection est officiellement fondée¹. Les 23 premiers inspecteurs entrent en fonction en mai 1852 et doivent couvrir l'ensemble du territoire de la province². Les principales fonctions de l'inspecteur sont de visiter les écoles deux à trois fois par année, évaluer le travail des institutrices et instituteurs, et faire passer des examens aux élèves³. De plus, l'inspecteur doit examiner les livres de comptes des commissaires, voir à l'application du programme pédagogique et rapporter les résultats et statistiques au surintendant de l'Instruction publique ; le surintendant met lui-même l'ensemble des résultats des inspecteurs en valeur dans son rapport annuel, publié et facilement accessible⁴. Nommés par le Conseil des ministres, les inspecteurs possèdent des pouvoirs décisionnels concernant l'application de la Loi de l'instruction publique, qui leur donnent un statut similaire à celui de magistrat public ou de juge de paix⁵.

Les deux premiers inspecteurs nommés pour les Cantons de l'Est, en 1852, sont Marcus Child (district no 15 : cantons de Stanstead-Richmond-Compton, incluant Sherbrooke) et Rotus Parmelee (district no 16 : cantons de Missisquoi-Brome-Shefford). Le premier inspecteur catholique de la région est Michael Thomas Stenson, qui entre en poste le 15 novembre 1864, et qui a comme tâche de voir au district no 16a, soit les écoles catholiques des districts nos 15 et 16⁶. Ce dernier doit donc couvrir un territoire

¹ Gérard Filteau et Lionel Allard, *Un siècle au service de l'éducation, 1851-1951. L'inspection des écoles dans la Province de Québec : tome I, 1851-1911*, Québec, Ministère des Communications, Service des impressions en régie, 1981 (réédition d'un texte paru en 1951), p. 20.

² A. Dufour, *Histoire de l'éducation au Québec*, p. 39.

³ S. Turcotte, *Les commissaires d'écoles catholiques...*, p. 19 et 90.

⁴ A. Dufour, *Histoire de l'éducation au Québec*, p. 39.

⁵ G. Filteau et L. Allard, *Un siècle au service de l'éducation...*, p. 16-17 et 20.

⁶ *Ibid.*, p. 21 et 78A.

immense, incluant les écoles catholiques de Sherbrooke. Stenson souligne d'ailleurs, dans son rapport annuel au surintendant, pour l'année scolaire 1881-82 :

Chaque visite que je fais aux écoles dont je suis chargé me donne l'occasion de faire une route de 1550 milles en voiture ; je ne puis profiter des différents chemins de fer qui sillonnent ce pays, par le fait que je trouverais difficilement, et à de très grands frais, une voiture à chaque endroit pour me transporter aux différentes écoles de chaque municipalité⁷.

L'inspection des écoles est donc extrêmement dépendante des capacités individuelles de l'inspecteur. Stenson précise, dans son rapport de l'année 1889-90, que la maladie l'a forcé au repos pendant quelques mois de l'hiver et qu'ainsi, il a dû reprendre les statistiques de l'année précédente pour certaines écoles et municipalités scolaires afin de préparer son grand tableau statistique⁸. Les questions de santé ou de transport, on le constate, peuvent donc potentiellement faire « dérailler » tout le système de suivi des écoles.

L'inspecteur d'écoles a comme objectif général d'améliorer le taux de diplomation de sa région, que ce soit par l'optimisation de l'accessibilité aux classes, l'accroissement de l'assiduité scolaire ou encore la modernisation des ressources matérielles des établissements. C'est ainsi que l'inspecteur J.-E. Genest LaBarre fait remarquer aux commissaires sherbrookoises, en mai 1907, qu'il « n'y a pas de pupitres dans les salles de classe des petits élèves des écoles des filles du quartier Est et Centre » (écoles Sainte-Marie et Externat Mont Notre-Dame) et qu'en conséquence, il « prie MM. les commissaires de vouloir bien compléter le mobilier de ces deux classes aussitôt qu'ils le pourront commodément »⁹. De même, en 1908, il déplore un ratio professeur-élèves démesuré, avec la présence d'une classe de 110 élèves à « l'école des garçons du quartier Est » (école Saint-Jean-Baptiste) : « c'est un nombre trop considérable pour un seul professeur et il faudrait une classe de plus à cette école pour l'année prochaine »¹⁰. Le

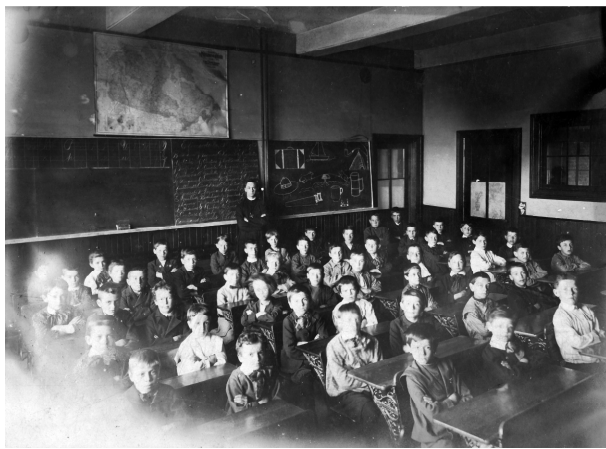
⁷ *Rapport du Surintendant de l'Instruction publique de la Province de Québec, pour l'année 1881-82*, p. 140.

⁸ *Rapport du Surintendant de l'Instruction publique de la Province de Québec, pour l'année 1889-90*, Québec, Imprimé par Charles-François Langlois (Imprimeur de la Reine), 1891, p. 85.

⁹ BCECRCS, *Livre des minutes*, 19 juillet 1905 au 17 mai 1930, p. 44.

¹⁰ *Ibid.*, p. 61.

même inspecteur propose dans le même ordre d'idées, en 1910, l'ajout d'une « carte de la Nouvelle-France pour servir à l'étude de l'Histoire du Canada » à l'école Saint-Jean-Baptiste ou encore l'acquisition, en 1912, d'un « boulier compteur, d'un globe terrestre et d'une balance pour voir à l'étude des sciences » à l'école des jeunes garçons catholiques anglophones *St. Patrick*¹¹. Même si certaines recommandations semblent mettre en tort la gestion des commissaires, il n'est pas question de confrontation entre ces derniers et l'inspecteur, mais plutôt d'une collaboration qui semble saine.



Classe de l'école du Sacré-Cœur de Sherbrooke, vers 1912. Le mobilier comprend des pupitres doubles, des tableaux noirs et une carte du Canada. (Fonds Yseult Demers, Société d'histoire de Sherbrooke, IP377)

Sherbrooke, mais aussi, notamment, de celles de Lennoxville, Bromptonville, Stoke et Rock Forest¹². Les rapports de l'inspecteur Camille Girard se distinguent par une plume fouguese, qui amalgame théories pédagogiques, sociologiques et patriotiques. Voici ce sur quoi il insiste dans un rapport déposé en mai 1937 :

Au cours de la présente année scolaire il s'est fait beaucoup de travail dans chaque école pour inculquer dans l'esprit et le cœur des élèves l'amour de la langue, l'amour des leurs, de leur ville, de leur province, de leur pays, l'amour du travail, le désir d'arriver, de réussir dans le monde. [...] En d'autres termes, je demandais de donner un enseignement tendant à faire de nos élèves des personnes capables de diriger les autres et non de simples valets sans idéal¹³.

¹¹ BCECRCS, *Livre des minutes*, 19 juillet 1905 au 17 mai 1930, p. 125 et 168.

¹² *Rapport du Surintendant de l'Instruction publique de la Province de Québec, pour l'année 1930-31*, Québec, Imprimé par Rédempti Paradis (Imprimeur du Roi), 1931, p. 53.

¹³ BCECRCS, *Livre des minutes*, 19 mai 1930 au 13 juillet 1937, p. 286-287.

Sherbrooke devient un district urbain autonome (district no 20) au tournant des années 1940 et n'est donc plus sous la supervision de l'inspecteur régional des Cantons de l'Est¹⁴. Ce district urbain comprend, par ailleurs, les municipalités de Lennoxville, Richmond, Asbestos, Windsor, Bromptonville, Coaticook et Magog, soit toutes les grandes agglomérations voisines ; les municipalités rurales telles que le Petit-Lac-Magog (Deauville), Stoke, Ascot Corner, Rock Forest, etc., sont toujours sous la supervision de l'inspecteur régional¹⁵. La création du MEQ en 1964 et les différentes réformes qui y sont associées sonnent le glas de l'inspectorat. De fait, ce sont les bureaux régionaux du MEQ qui prennent le relais de la gestion du système d'éducation sur l'ensemble du territoire de la province.

¹⁴ Le secteur prend par la suite le nom de « district no 21 », en 1945-46.

¹⁵ *Rapport du Surintendant de l'Instruction publique de la Province de Québec, pour l'année 1944-45*, Québec, Imprimé par Rédempti Paradis (Imprimeur du Roi), 1946, p. 85 et 175-178.